

34 - Exercice 2013 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Ce rapport annuel constitue une obligation légale pour le Maire qui doit le présenter chaque année à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, puis au Conseil Municipal au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

PREAMBULE

En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du **service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le Maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'Eau et de l'Assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des services conformément au décret du 6 mai 1995 ainsi que les indicateurs de performance définis par le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et précisés par l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par arrêté du 2 décembre 2013.

1 - FAITS MARQUANTS 2013

ENSEMBLE DU DEPARTEMENT EAU ET ASSINISSEMENT

Au cours de l'année 2013 a été défini un projet de service qui est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2014. Il comporte notamment une mutualisation de certains métiers entre l'eau et l'assainissement et une modification de la direction technique jusqu'alors composée de 4 services «au fil du cycle de l'eau» : production, distribution, collecte et traitement. La direction technique est maintenant composée de 3 services : travaux, exploitation réseaux et exploitation stations.

PRODUCTION D'EAU POTABLE, INSTALLATIONS DE STOCKAGE

- Mise en route des forages de Novillars
- Rénovation de l'usine de production de Chenecey-Buillon :
 - Travaux préparatoires
 - Mise au point du marché de rénovation.

RESEAU DE DISTRIBUTION

- Poursuite des travaux de déplacement de conduites liés au projet Tramway : 919 m de réseaux renouvelés pour le projet Tramway sur les 2 115 m renouvelés en 2013.

- Reprise du programme de renouvellement des canalisations et des branchements plomb associés

- 1 241 m d'extension du réseau d'eau potable, dont environ 663 m liés au projet Tramway

- Branchements neufs : 62 branchements neufs ont été réalisés (contre 120 en 2012 et 215 en 2011). Un net ralentissement de l'activité perceptible en 2013.

- Branchements rénovés : 28 branchements plomb ont été remplacés dont 26 dans le cadre des renouvellements de canalisations.

RELATIONS USAGERS

- Mise en place à compter de juillet 2013 du dispositif national de prise en charge financière des fuites d'eau : l'écrêtement ; en remplacement du dispositif propre à la Ville de Besançon.

2 - LA DESSERTE EN EAU

2-1 - LE SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES

Le Service de l'Eau de Besançon alimente plus de 121 000 habitants (Population DGF), ayant consommé 6,15 millions de m³ de «Bisontine» en 2013 (contre 6,19 en 2012). Le volume facturé baisse de 0,69 %. La desserte est assurée par le biais de 13 103 prises d'eau.

La commune desservie par le Service de l'Eau est principalement Besançon, mais plusieurs communes et structures intercommunales sont desservies en gros (voir § 2-4-2).

2-2 - L'ORGANISATION DU SERVICE : LA RÉGIE DIRECTE

La Ville de Besançon assure les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement en régie directe.

Le Service de l'Eau a pour mission d'assurer l'alimentation en eau potable depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'à la mise à disposition de l'eau au niveau du compteur général des immeubles. Le relevé des compteurs et la facturation sont assurés par le personnel communal.

Le personnel affecté au Service de l'Eau est constitué d'agents municipaux qui assurent les missions d'études, d'entretien, d'exploitation et de gestion. Les travaux neufs et les travaux de gros entretien sont confiés à des entreprises extérieures sous forme de marchés passés dans le cadre de la réglementation des marchés publics.

Le Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon est engagé depuis plus de 13 ans dans une démarche d'amélioration continue. Elle se concrétise à ce jour par 3 certifications :

ISO 9001, orientée sur la qualité et le suivi à l'utilisateur (2000, 2003, 2006, 2009, 2012),

ISO 14001, démarche environnementale (2006, 2009, 2012),

OHSAS 18001, amélioration des conditions de travail et la sécurité des agents (2009, 2012).



En 2013, la Ville de Besançon s'est engagée dans la mise en œuvre du référentiel Marianne qui vise à optimiser le fonctionnement des dispositifs d'accueil de la collectivité. Ce référentiel comporte 19 engagements auxquels le Département Eau et Assainissement répond progressivement.

2-3 - LES RESSOURCES

L'alimentation en eau de la Ville de Besançon est assurée à partir de 5 ressources distinctes qui assurent une sécurité d'approvisionnement appréciable.

Source d'Arcier

Une partie de l'eau de la source d'Arcier est dérivée par un aqueduc en direction de Besançon. L'eau est traitée à la station de la Malate de la manière suivante : pré-ozonation, clarification (coagulation, floculation et décantation), filtration et désinfection finale à l'ozone. Elle est ensuite acheminée sur le réservoir de Saint-Jean.

Cette unité de distribution alimente une population de 51 500 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Centre-Ville, Battant, Helvétie, Canot, Saint-Ferjeux, la Butte, Velotte, Port-Douvot, Mazagran, les Chaprais, la Mouillère, Bregille, Près de Vaux, Plainechaux, Point du Jour.

L'arrêté préfectoral relatif à l'instauration des périmètres de protection a été signé le 8 juin 2004.

Prélèvement dans la Loue à Chenecey-Buillon

La Ville de Besançon a été autorisée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1963 à prélever 1 500 m³/heure dans la Loue. L'eau brute est pompée, puis traitée sur place par pré-chloration, floculation et décantation, filtration et stérilisation à l'ozone. L'eau est ensuite acheminée sur le réservoir de Planoise qui dessert une population de 39 000 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Planoise, Chateaufarine, Montrapon, Fontaine-Ecu, les Tilleroyes, rue de Vesoul, la partie Nord Ouest des boulevards Kennedy et Churchill, Chaudanne.

L'arrêté préfectoral relatif à l'instauration des périmètres de protection a été signé le 2 mai 2001.

Champ captant de Thise

Trois forages à 140 mètres de profondeur situés près de l'aérodrome permettent d'extraire l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée à la station de Thise par filtration et stérilisation au chlore, située en bordure de l'aérodrome le long de la route nationale 73, non loin de la piscine de Chalezeule. L'eau traitée est ensuite refoulée sur le réservoir de Fort Benoît. 14 000 habitants sont ainsi alimentés, dans les quartiers de Palente, des Orchamps, des Clairs-Soleils, des Cras.

Le périmètre de protection a été mis en place le 8 juin 1977.

Champ captant de Chailluz

Quatre forages à 200 mètres de profondeur situés sur la commune de Thise en lisière de la Forêt de Chailluz prélèvent l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée sur place par pré-ozonation puis filtration avant d'être stérilisée à l'ozone. Elle est ensuite refoulée sur le réservoir de Chailluz situé chemin des Relançons. Sont ainsi alimentés 12 000 habitants des quartiers des Montarmots, des Quatre Vents, de la Combe Saragosse, et le haut des Orchamps.

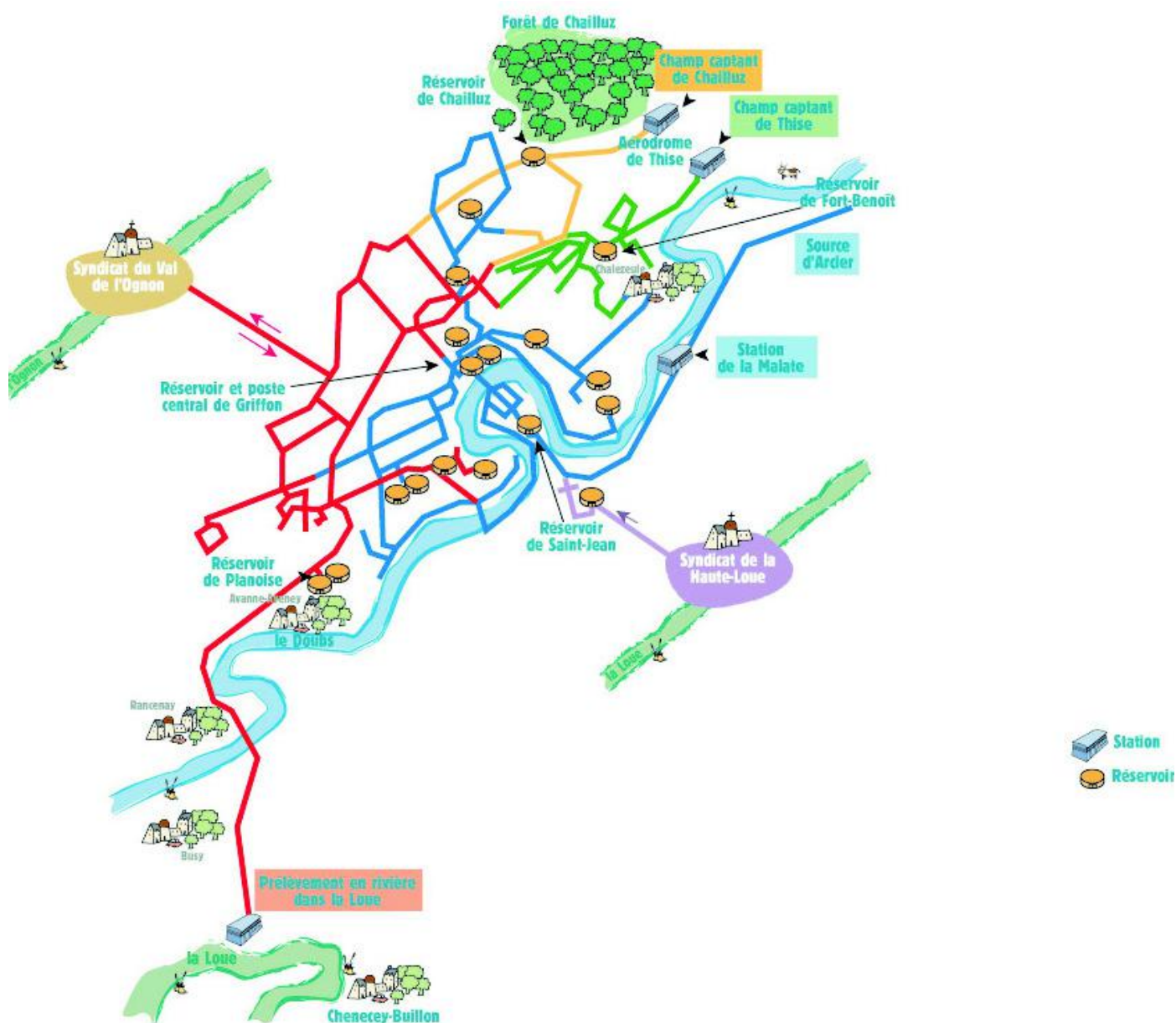
Le périmètre de protection a été mis en place le 29 septembre 1977.

Champ captant de Novillars

Deux forages à 136 mètres et 142 mètres de profondeur, situés à proximité de la papeterie de Novillars, prélèvent de l'eau dans les calcaires profonds.

L'eau étant de très bonne qualité vis-à-vis des paramètres règlementaires, une simple chloration est assurée avant distribution.

Cette eau est ensuite acheminée au réservoir de Chailluz, chemin des Relançons. Le périmètre de protection a été mis en place le 7 février 2011.



Les volumes prélevés dans le milieu naturel et déclarés à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont évolué ces dernières années de la manière suivante :

Ressource (en m ³)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
THISE	587 375	562 459	769 891	547 834	378 984	721 553
CHAILLUZ	980 546	876 111	661 363	834 188	1 045 654	932 716
CHENECEY	3 291 841	3 523 088	3 217 641	3 118 521	2 870 331	2 064 443
ARCIER	3 996 518	4 048 018	4 275 716	4 227 578	4 115 960	4 256 040
NOVILLARS						651 467
TOTAL EAU BRUTE	8 856 280	9 009 676	8 924 611	8 728 121	8 410 929	8 626 219
EVOLUTION par rapport à l'année précédente		1,73 %	- 0,94 %	- 2,20 %	- 3,63 %	2,56 %

Il ressort de ces données une légère augmentation des volumes prélevés dans le milieu naturel. Cette évolution est uniquement due à la mise en service des forages de Novillars. Sans eux, les prélèvements seraient en baisse de près de 5,2 %.

Par ailleurs, la mise à l'arrêt pour rénovation de l'usine de Chenecey-Buillon est prévue en 2014 pour une durée de 18 mois.

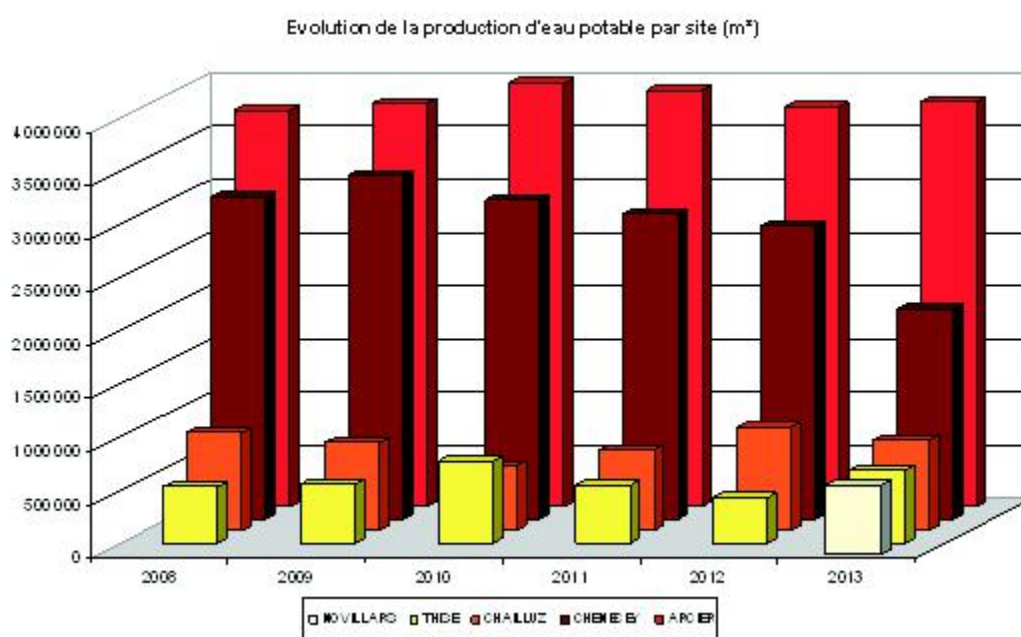
2-4 - LA PRODUCTION ET LES ÉCHANGES D'EAU

2-4-1 - La production d'eau

Le tableau ci-après détaille les volumes d'eau traitée à la sortie des stations de traitement et acheminés sur les réservoirs de tête depuis 2008, par ressource :

Ressource (en m³)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
THISE	523 303	555 655	761 105	537 446	422 070	682 869
CHAILLUZ	925 912	824 838	611 157	755 250	970 608	849 306
CHENECEY	3 022 614	3 228 762	3 000 386	2 861 952	2 750 056	1 965 960
ARCIER	3 725 625	3 790 896	3 987 447	3 914 924	3 762 020	3 811 775
NOVILLARS						651 467
CHAPELLE DES BUIS*	9 411	12 356	14 389	7 165	7 612	8 446
SIAC*	1 074	719	1 404	784	831	656
TOTAL EAU MISE EN RESEAU	8 207 939	8 413 226	8 375 888	8 077 521	7 913 197	7 970 479

* : achats d'eau en gros



2 unités concentrent l'essentiel de la production d'eau potable : l'usine de la Malate qui reçoit les eaux brutes de la source d'Arcier (48 % en 2013), et l'usine de Chenecey-Buillon qui traite les eaux de la Loue prélevées sur place (24 % en 2013). La ressource de Novillars a permis de produire un peu plus de 8 % de l'eau distribuée sur Besançon en 2013 (mise en route en juin 2013).

2-4-2 - Les échanges d'eau en gros

En moyenne, 99,88 % de l'eau potable introduite dans le réseau est produite à partir des ressources précitées.

Seuls deux secteurs particuliers font l'objet d'achat d'eau à l'extérieur :

- Chapelle des Buis : Achat d'eau au Syndicat de la Haute-Loue (8 446 m³ en 2013)
- Route de Vesoul et quartier des Gravieres Blancs : Achat d'eau au Syndicat Intercommunal d'Auxon-Chatillon (656 m³ en 2013).

Inversement, la Ville de Besançon s'est engagée à fournir l'eau en gros à des collectivités traversées par l'adduction de Chenecey d'une part, et par l'adduction de Thise d'autre part. Ces cessions initialement liées aux adductions concernées sont maintenant sécurisées et peuvent être alimentées par plusieurs ressources de la Ville de Besançon. Des conventions de cession d'eau en gros ont donc été conclues avec les communes d'Avanne-Aveney, Busy, Chalezeule, Chenecey-Buillon et Rancenay ; ainsi qu'avec le Syndicat Intercommunal Auxon Chatillon-le-Duc (SIAC), le Syndicat Intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule (SI BTC) et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Volumes en m ³	2008	2009	2010	2011	2012	2013
VOLUMES ACHETES						
CHAPELLE DES BUIS	9 411	12 356	14 389	7 165	7 612	8 446
SIAC	1 074	719	1 404	784	831	656
TOTAL ACHETE	10 485	13 075	15 793	7 949	8 443	9 102
EVOLUTION		24,70%	20,79%	-49,67%	6,21%	7,81%
VOLUMES VENDUS						
AVANNE-AVENEY	96 968	102 810	110 824	107 816	98 831	113 871
BUSY	39 162	37 148	36 474	34 053	35 045	47 040
CHALEZEULE	65 388	78 934	73 309	65 756	74 066	62 169
CHENECEY	33 762	28 589	15 633	20 349	21 907	11 382
RANCENAY	13 140	13 869	14 098	13 467	13 995	13 433
SYNDICAT BTC	75 529	59 102	54 229	64 261	72 778	98 622
SYNDICAT Val d'Ognon	4 342	3 787	12 333	3 710	2 918	4 620
SIAC	X	754	810	1 505	114	5
TOTAL VENDU	328 291	324 993	317 710	310 917	319 654	351 142
EVOLUTION		-1,00%	-2,24%	-2,14%	2,81%	9,85%

En 2013, on peut constater un regain des ventes aux collectivités extérieures. Les achats d'eau à l'extérieur sont également en hausse, bien que très marginaux.

2-4-3 - Vente à des abonnés situés sur des communes périphériques

Le service alimente des abonnés situés sur des communes périphériques, l'eau est vendue au tarif des usagers bisontins :

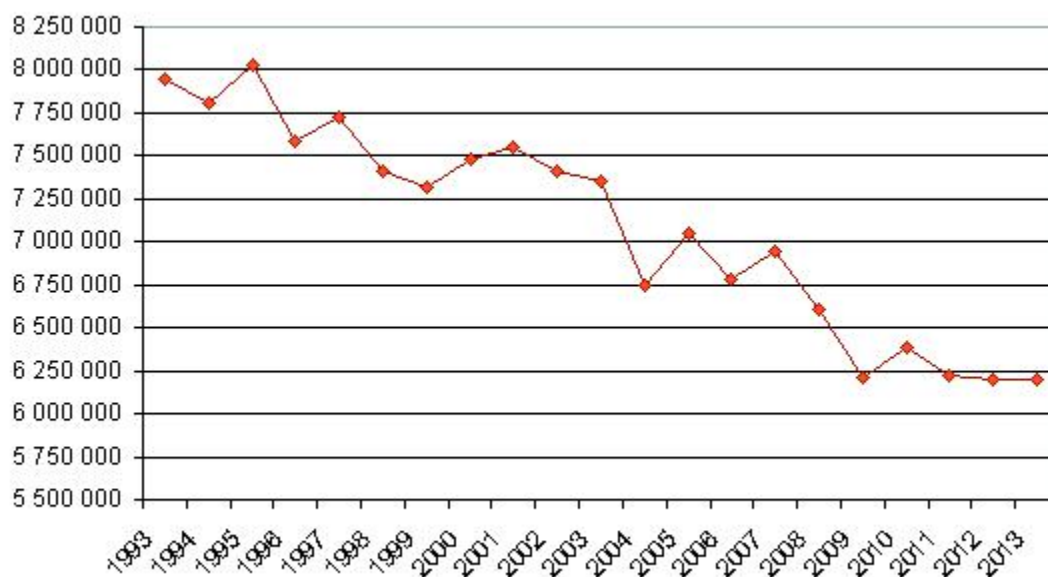
- environ 1 100 m³ à 8 abonnés situés sur la commune Pirey : chemin des Montboucons et chemin de Pirey.
- environ 55 m³ à un abonné situé sur la commune de Thise en extrémité du chemin de l'Ermitage.

2-5 - LES VOLUMES CONSOMMÉS

2-5-1- Vente aux abonnés bisontins

Evolution générale de la vente d'eau

Consommation d'eau : 6 203 214 m³ d'eau ont été facturés aux usagers bisontins (volume vendu moins le volume annulé), soit une moyenne de 145 litres/jour/habitant tous consommateurs confondus.



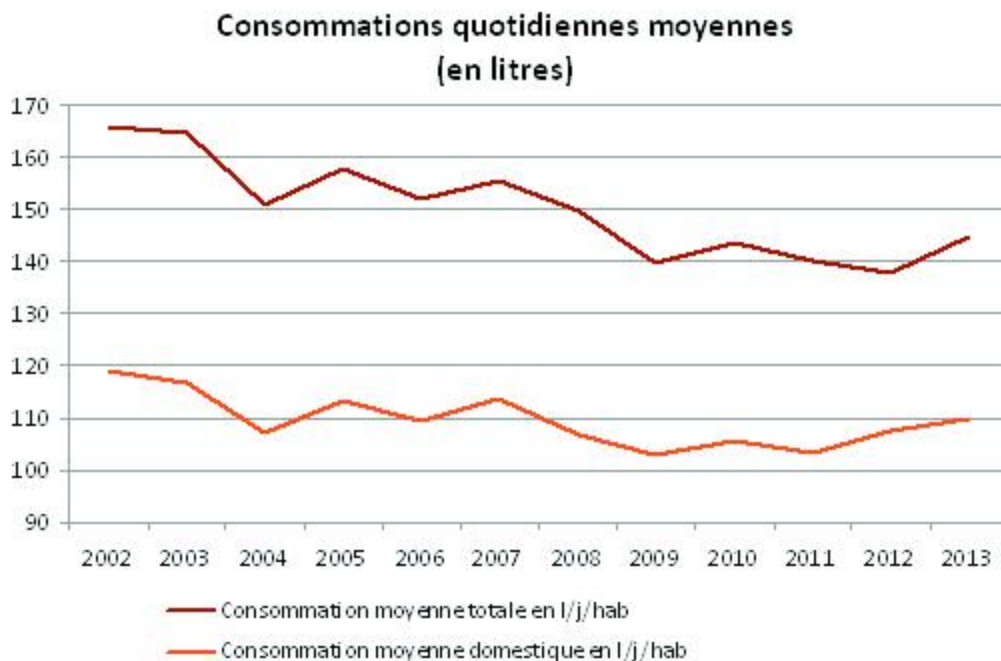
Evolution des volumes d'eau vendus sur le périmètre de la Ville de Besançon (en m³)

Sur la période 1993-2013, une baisse annuelle moyenne de 1,48 % par an est constatée. La baisse de consommation dépasse 28 % depuis 1993. Cependant, au regard de ces dernières années, il semble se dessiner une relative stabilisation de la consommation.

Des gains de productivité ont été recherchés et trouvés afin de maintenir un prix de l'eau bas, mais le service doit gérer une infrastructure de plus en plus étendue au fil du temps, dans un contexte réglementaire toujours plus strict et avec des coûts d'exploitation qui ne vont pas en diminuant (prix de l'énergie...).

Evolution de la vente d'eau aux ménages

Consommation d'eau domestique : **4 636 300 m³** d'eau ont été facturés aux ménages en 2013, soit une moyenne de 109,57 litres/jour/habitant.



En 2013, le niveau de consommation moyenne totale est en hausse de 4,83 %. Cette augmentation est surtout due à la révision en légère baisse du nombre de Bisontins. Le niveau de consommation domestique est en hausse modeste de 1,76 %.

3 - LA QUALITÉ DE L'EAU

3-1 - LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Le Code de la Santé Publique fournit les préconisations en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (article L 1321-1 à L 1321-12). Aux points de prélèvement d'eau, il définit les périmètres de protection à mettre en œuvre : périmètre immédiat, rapproché, éloigné.

Pour optimiser la protection de la ressource en eau, la Ville de Besançon possède des périmètres de protection avec arrêté préfectoral en vigueur, pour l'ensemble de ses ressources. De plus, elle mène des actions volontaires afin d'améliorer la qualité de l'eau à traiter. Ainsi, sur le bassin versant de la source d'Arcier, des actions ont été engagées depuis plus de 10 ans, afin de limiter l'usage des pesticides, que ce soit par les communes, les professionnels, les agriculteurs ou bien les particuliers. Aujourd'hui, la Ville de Besançon souhaite favoriser l'agriculture biologique et les circuits courts sur ce secteur.

3-2 - LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées d'une part au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'autre part au titre du programme d'auto surveillance déployé par le Service de l'Eau.

L'ensemble des analyses d'eau est placé sous le contrôle et l'examen du Service Hygiène-Santé, secteur Salubrité-Environnement de la Ville de Besançon.

Deux familles de paramètres sont analysées :

- **physico chimiques** : dureté de l'eau, turbidité, teneur en sels minéraux, recherche de contaminants...
- **microbiologiques** : vérification de l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux) indicatrices d'une contamination.

Conformément à la réglementation, les contrôles ont lieu au niveau des ressources prélevées, sur l'eau produite, et sur le réseau de distribution.

En 2013, c'est un total de **343 analyses** qui ont été réalisées, toutes dans des laboratoires indépendants :

- 14 sur la ressource,
- 58 au niveau de la production,
- 271 à la distribution.

Les résultats des analyses sont évalués par rapport à des limites de qualité qui délimitent le seuil de potabilité pour une soixantaine de paramètres environ, et par rapport à des références de qualité pour des paramètres ne nécessitant pas une valeur limite impérative (Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe 1 du décret n° 2001.1220).

Un bilan annuel du contrôle sanitaire sur les eaux d'alimentation distribuées est réalisé par le Médecin Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé, chargé du contrôle sanitaire de l'eau sur le territoire de la Ville de Besançon. Ce rapport est intégralement reproduit en annexe 1 et fait apparaître la qualité satisfaisante de l'eau au cours des différentes étapes qui l'amènent jusqu'au robinet de l'utilisateur. La note annuelle de l'ARS est reproduite en annexe 2.

Synthèse de l'évolution du suivi de la qualité des eaux :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	2010	2011	2012	2013
Microbiologie	99,7 %	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques	99,7 %	99,1%	100%	100%

Ces analyses sont ponctuelles mais un suivi en continu de la qualité des eaux prélevées est également mis en œuvre. Ainsi, à Chenecey-Buillon et à la Malate ce sont des truites qui servent d'indicateur de qualité, leur niveau d'activité étant révélateur de la qualité globale de l'eau.

Quelques paramètres de la qualité des eaux produites en 2013 par site :

Paramètres	Limite de qualité ou référence de qualité	ARCIER		CHENECEY		THISE		CHAILLUZ	
		Moyen	Maxi	Moyen	Maxi	Moyen	Maxi	Moyen	Maxi
Dureté	aucune	25,2	29,7	23,9	26,7	28,9	30,5	29,7	30,6
Aluminium	200 µg/l	40	240	48	130	24	58	29	99
Bromates	10 µg/l	0	0	0	0	0	0	0	0
Nitrates	50 mg/l	11,9	17	6,3	14	5,9	9,4	3,3	3,9
Ammonium	0,1 mg/l, 0,5 mg/l si naturel	0	0,04	0	0,03	0	0,01	0,002	0,09
Manganèse	50 µg/l	0	0	0	0	0	0	0	0
Carbone organique total	2 mg/l	1,16	2,41	1,07	1,6	0,59	0,76	0,51	0,65
Pesticides totaux	0,5 µg/l	0,002	0,02	0,004	0,02	0,04	0,09	0	0
Benzo-a-pyrène	0,01 µg/l	0	0	0	0	0	0	0	0
HAP (4 substances)	0,1 µg/l	0	0	0	0	0	0	0	0
Tétra & Trichloréthylène	10 µg/l	0	0	0	0	0	0	0,33	1

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Ainsi, l'eau issue d'Arcier et de Chenecey est **calcaire**, celle de Chailluz et de Thise **très calcaire**.

4 - LA PERFORMANCE DES RESAUX DE DISTRIBUTION

4-1 - DÉFINITIONS

L'évaluation de la performance des réseaux d'eau potable revêt un double enjeu. Enjeu de développement durable, car de moindres pertes sur les réseaux se traduisent par moins de prélèvements sur le milieu naturel. D'autre part, les collectivités pourraient, à terme, être pénalisées financièrement si leurs réseaux de distribution n'atteignaient pas des objectifs minimum de performance.

L'évaluation de l'état des réseaux d'eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s'effectue :

- ponctuellement à l'occasion de travaux, par constat de l'état du tronçon réparé ;
- globalement à l'échelle du service par l'usage d'indicateurs.

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un référentiel national :

Indicateurs de performances environnementales	Définition	Avantages / limites
Rendement du réseau de distribution (%)	$\frac{\text{Volume consommé} + \text{volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{volume acheté en gros}}$	<input type="checkbox"/> concept simple <input type="checkbox"/> l'indicateur dépend des consommations, il ne traduit pas l'état physique réel du réseau
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} \times 365}$	<input type="checkbox"/> traduit les pertes sur le réseau <input type="checkbox"/> intègre des estimations : fiabilité moindre que l'indice des volumes non comptés
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{longueur du réseau} \times 365}$	<input type="checkbox"/> traduit l'ensemble des volumes non comptés : pertes et volumes sans comptage. Basé sur des valeurs mesurées et non estimées <input type="checkbox"/> ne porte pas uniquement sur les pertes
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	<input type="checkbox"/> traduit l'avancement de la protection des périmètres de captage <input type="checkbox"/> n'intègre pas les actions non réglementaires

Evolution des indicateurs de performance environnementale à Besançon :

Item	Libellé	2010	2011	2012	2013
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,20%	81,70%	84,00%	83,50%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	10,11	9,41	7,90	8,10
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	10,36	9,61	8,00	8,23
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	100%	100%	100%	100%

4-2 - RENDEMENT DE RÉSEAU

Le décret n° 2012-197 du 17 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'Eau et de l'Assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable» a pour objet d'inciter les collectivités à améliorer le rendement de leur réseau d'eau potable.

Le rendement «plancher» pouvant contraindre réglementairement la Ville de Besançon à l'établissement d'un plan de réduction des fuites, voire à des pénalités financières s'établit à 73,2 %. Hors, en 2013, le réseau d'eau bisontin affiche un rendement de **83,5 %**, en légère baisse par rapport à 2012.

Remarque : Le rendement du réseau n'est pas un indicateur très fiable de la performance d'un service d'eau potable, mais c'est un indicateur facile à comprendre et qui traduit l'efficacité de l'utilisation de chaque mètre cube prélevé dans le milieu naturel. Mais il faut se garder de mesurer la performance du service d'eau potable en matière de gestion du réseau uniquement par l'évolution du rendement (Extrait de FNCCR - Analyse comparative de 31 services d'eau potable - mars 2010)..

4-3 - INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (ILP)

L'ILP représente le volume journalier d'eau perdu par longueur de réseau. En considérant le caractère essentiellement urbain du réseau de distribution, un ILP de **8,1 m³/j/km** peut être considéré comme « acceptable » selon les référentiels en vigueur (Référentiel Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Remarque : Il est difficile de comparer les performances de différents réseaux. En effet, selon que le réseau est classiquement enterré ou au contraire en galerie, son exploitation et le repérage des fuites ne présentent pas les mêmes difficultés. Il en va de même de la densité de branchements percés sur la conduite (source de pertes).

4-4 - INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'ILVNC à Besançon reste stable en 2013 avec **8,23 m³/j/km**, contre 8,1 en 2012.

Remarque : En marge de cet indicateur, il est important de mentionner que des volumes sont comptabilisés sans être facturés. En 2013, cela représente **27 800 m³** qui se répartissent de la manière suivante :

- **7 200 m³** pour les compteurs des fontaines (reliquat 2012). Les fontaines publiques n'apparaissent plus que très marginalement dans ce paragraphe car elles font l'objet d'une facturation depuis début 2013 ;
- **5 800 m³** comptabilisés chez des usagers mais non facturés (contre 9 884 m³ en 2012) ;
- **4 700 m³** dégrévés jusqu'à fin juin pour fuites souterraines ;
- **10 100 m³** d'eau écrêtés à partir de juillet pour fuite après compteur, pour 21 dossiers acceptés et 13 refus.

Ce sont en tout **14 800 m³** d'eau qui ont été déduits aux usagers le réclamant.

Le nouveau dispositif d'écrêtement est national et a fait l'objet d'une large communication à cette échelle, les usagers en ont donc connaissance. Les types de fuites pouvant faire l'objet d'un écrêtement sont plus nombreux que dans l'ancien dispositif. Les volumes pris en compte sont également plus importants qu'auparavant. Enfin, pendant la période de démarrage, les nouvelles règles ont été appliquées avec une certaine bienveillance à l'égard des usagers.

4-5 - CONCLUSION SUR LA PERFORMANCE

La situation bisontine est globalement satisfaisante et les indicateurs considérés sont stables par rapport à 2012. L'instrumentation des compteurs de sectorisation déjà posés devra permettre une amélioration des différents indices.

5 - LE PRIX DE L'EAU, LA FACTURE D'EAU

5-1 - L'EAU POTABLE : UNE PARTIE DE LA FACTURE D'EAU

La facture payée par l'abonné à la Ville de Besançon contient différents éléments :

EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT		REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA
Investissement Exploitation	+	Investissement Exploitation	+	Prélèvement Lutte contre la pollution Modernisation des réseaux	+	

Pour le compte des services Eau et Assainissement

- **Fourniture d'eau** : rémunération du service public de l'eau (prélèvement de l'eau, traitement, gestion et distribution) couvrant les frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à l'eau potable.

- **Redevance d'assainissement** : rémunération du service public de l'assainissement (collecte des eaux usées, traitement, rejet) couvrant les frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à l'assainissement.

Pour le compte de tiers

- **Redevances Agence de l'Eau** : Elles sont perçues pour le compte de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse. Les actions menées par l'Agence de l'Eau sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

. **Redevance pour prélèvement** : Elle est fonction du nombre de m³ d'eau prélevée dans le milieu naturel. Elle est stable en 2012.

. **Redevance de pollution** : Elle a été créée afin de tenir compte de la dégradation de la qualité de l'eau due à son usage domestique. Elle est appliquée à l'intégralité des abonnés au service d'eau potable. **Son montant augmente considérablement pour 2013 : + 6 cts/m³.**

. **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : Créée en 2006, elle s'applique à tous les abonnés raccordables au réseau d'assainissement collectif. Son montant est stable en 2013.

- **TVA** : L'ensemble des rubriques de facturation est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2012, le taux de TVA applicable aux rubriques concernant l'assainissement est passé à 7 %, contre 5,5 % précédemment. L'eau est demeurée à 5,5 %.

Frais d'accès et autres prestations

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2013 à 34,50 € HT, soit une augmentation de 1,47 % par rapport à 2012.

D'autres prestations sont réalisées par le Service de l'Eau, le détail et leur tarification sont présentés en annexe 4.

5-2 - PRIX DE L'EAU

5-2-1- Les composantes du prix

Le prix de l'eau est binôme, il comporte :

- Une partie proportionnelle à la consommation fixée à **0,97 € HT** en 2013 (contre 0,95 € HT en 2012), sur l'ensemble du territoire communal, il n'existe pas de tarif progressif, ni dégressif ;
- Une partie fixe correspondant à la redevance d'abonnement, de location et d'entretien qui est déterminée en fonction du calibre du compteur (tableau en annexe 4).

Les tarifs ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal de Besançon du 13 décembre 2012. Ils sont applicables à la facturation de l'eau consommée en 2013.

La Ville de Besançon vend de l'eau en gros à 7 collectivités périphériques (Chenecey-Buillon, Busy, Rancenay, Avanne-Aveney, Chalezeule, Syndicat BTC, Syndicat du Val d'Ognon et SIAC), au prix de 0,606 € HT/m³ en 2013. Ce tarif est fixé par convention et fait l'objet d'une actualisation annuelle.

5-2-2- L'évolution du prix

L'évolution du prix **du mètre cube d'eau** et de ses différentes composantes est résumée dans le tableau suivant :

Montant en Euros/m ³	Bénéficiaire	2010	2011	2012	2013	Variation
						2012/2013
EAU POTABLE	Ville - Eau	0,89	0,92	0,95	0,97	2,11%
Redevance pollution	Agence de l'Eau RM&C	0,19	0,21	0,22	0,28	27,27%
Redevance modernisation réseaux	Agence de l'Eau RM&C	0,13	0,13	0,13	0,13	0,00%
Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau RM&C	0,05	0,05	0,05	0,05	0,00%
TVA	Etat	0,069	0,065	0,067	0,072	6,72%
SOUS-TOTAL EAU		1,33	1,25	1,29	1,37	
ASSAINISSEMENT	Ville - Asst	0,91	0,91	0,91	0,92	1,10%
Redevance modernisation réseaux	Agence de l'Eau RM&C	0,15	0,15	0,15	0,15	0,00%
TVA	Etat	0,05	0,058	0,074	0,075	1,22%
SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT		0,96	1,12	1,13	1,14	
TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT		2,29	2,36	2,42	2,52	3,94%

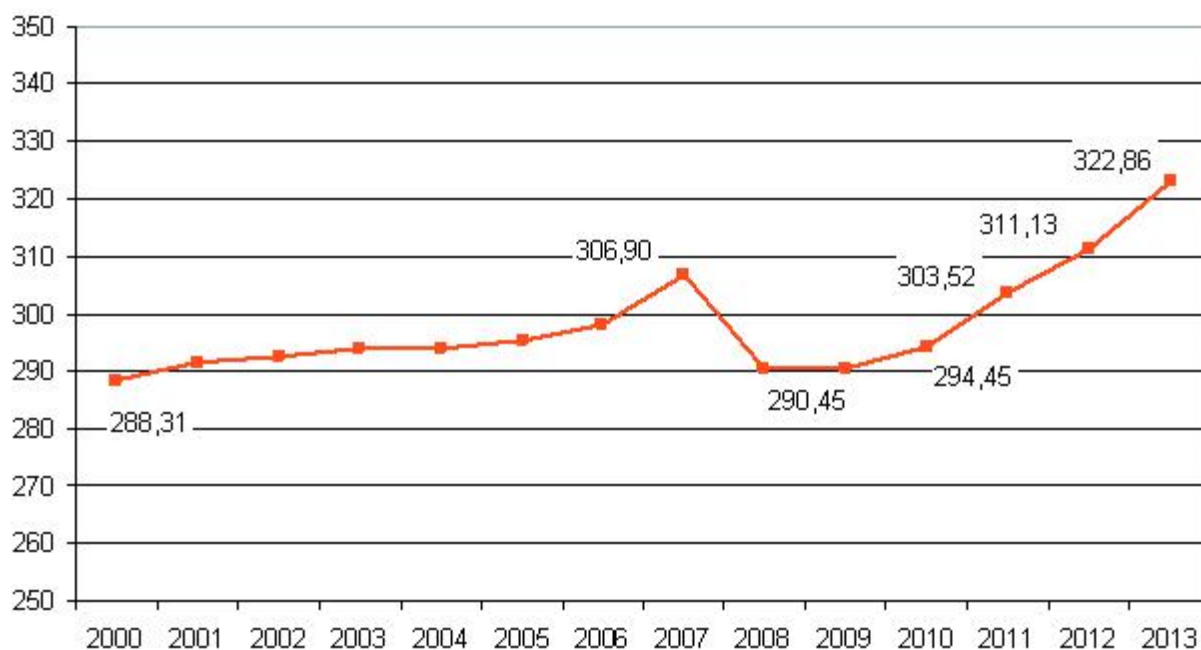
Remarque :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la réglementation, la redevance modernisation des réseaux de collecte est affectée à la part assainissement, et non plus à l'eau, d'où la présence de 2 lignes dans le tableau ci-dessus.

5-3 - LA FACTURE D'EAU ET SON EVOLUTION

La facture type correspond à la consommation d'un abonné domestique habitant une résidence principale et ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable avec un compteur de 15 mm de diamètre en location et raccordé au réseau d'assainissement collectif (facture type 2013 reproduite en annexe 5).

Evolution du montant de la facture type d'eau et d'assainissement en € TTC



Ainsi en intégrant la redevance d'abonnement et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, la facture annuelle d'un ménage s'élève à 322,86 € TTC soit, tout compris, 2,69 € TTC par m³ en 2013. Elle est en augmentation globale de 3,77 % par rapport à 2012.

Au regard de différentes recherches et enquêtes, il apparaît que l'eau et l'assainissement sont réellement bon marché à Besançon. Cela avait déjà été mis en évidence dans le cadre d'une enquête de la revue 60 millions de consommateurs de 2012. La revue indépendante Que Choisir (n° 519, novembre 2013) enfonce le clou en classant Besançon la ville de plus de 100 000 habitants la moins chère de France pour l'eau et l'assainissement.

Et Besançon est classée 3^{ème} sur les 79 communes de France comptant au moins 60 000 habitants.

6 - UN PATRIMOINE CONSIDERABLE, DE NECESSAIRES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR

La gestion de l'eau à Besançon est le fruit d'une longue histoire remontant à la période romaine avec par exemple la construction de l'aqueduc d'Arcier. Le service de l'Eau s'est principalement constitué à partir du XIX^{ème} siècle avec l'abandon progressif des fontaines et la recherche de nouvelles ressources pour faire face au développement démographique. Le réseau de distribution s'est étendu progressivement pour atteindre 445 km en 2013.

Le service de l'Eau poursuit ses investissements, essentiellement pour maintenir l'état des infrastructures (renouvellement de réseau, rénovation d'usine de production...), mais aussi pour améliorer le service et accompagner le développement et les projets urbains (ZAC, Tramway...).

Ainsi, les travaux et divers investissements réalisés et réglés sur l'exercice budgétaire 2013 représentent un montant d'environ 3 584 000 € HT ; ils ont pour l'essentiel été présentés en tête de ce rapport.

6-1 - LA PRODUCTION : STATIONS DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE

Le § 2.3 a permis de présenter les 5 sites de production d'eau potable.

A ces usines, s'ajoutent **18 réservoirs** répartis sur le territoire de la commune. Leur volume de stockage total représente 40 800 m³, pour une consommation quotidienne de l'ordre de 18 à 20 000 m³. Les capacités de stockage sont inégalement réparties suivant les secteurs.

Liste des ouvrages :

- | | |
|----------------|---------------------|
| - La Citadelle | - Point du Jour |
| - Saint-Jean | - La Grette |
| - Griffon | - Fort Benoît |
| - Rosemont | - Chailluz |
| - Saint-Claude | - Grandes Baraques |
| - Chastres | - Planoise |
| - Bregille | - Chapelle des Buis |
| - Grand Désert | - Montboucons |
| - Plainechaux | |

Et on dénombre **8 installations de pompage** proprement dites, couplées ou non à des réservoirs :

Liste des ouvrages :

- La Citadelle
- Saint-Jean
- Griffon
- Saint-Claude
- Plainechaux
- Beauregard
- Marnotte
- Chaudanne

6-2 - LE RESEAU : CANALISATIONS, BRANCHEMENTS, ACCESSOIRES

Tous diamètres confondus (de 40 à 800 mm), le réseau de **canalisations** d'eau potable en fonte s'étend sur un total de 445 km.

Les travaux de renouvellement sur le réseau font l'objet d'une programmation annuelle. En 2013, des extensions ont été réalisées sur une longueur totale de 1 241 ml ; et 2 115 ml de réseau ont été renouvelés.

En 2013 on dénombre 13 100 **branchements** d'eau qui permettent l'alimentation des immeubles (un branchement muni d'un compteur général), des bouches d'arrosage, des bornes fontaines...

En 2013, 62 branchements nouveaux ont été réalisés contre 120 en 2012.

De plus, 28 branchements en plomb ont été rénovés en 2013 sous voie publique, voire jusqu'au compteur, chaque fois que cela a été possible (la canalisation en plomb est remplacée par une canalisation en polyéthylène).

Il reste, fin 2013, 51 branchements plomb à rénover. Il a été décidé de renouveler ces derniers branchements en plombs en même temps que la canalisation publique sur laquelle ils sont branchés. Cela s'est appliqué pour les travaux de déviation des conduites d'eau potable liés au projet de Tramway et pour le programme de renouvellement des canalisations qui a repris au cours du second semestre de 2013 et qui se poursuit en 2014. L'échéance fixée par le service de fin 2013 pour la suppression de l'ensemble des branchements en plomb n'est donc pas totalement atteint, mais les travaux de renouvellement sont programmés et budgétisés.

Par ailleurs, le service assure la maintenance de 77 **réducteurs de pression** du diamètre 40 à 250 mm délimitant des zones de pression bien précises et de 753 ventouses.

Les **poteaux d'incendie** placés sur le domaine public sont au nombre de 825. Il faut y ajouter les poteaux d'incendie placés sur domaine privé : 224. Depuis début 2006, les défenses incendie privées font l'objet d'une mise en conformité comprenant la mise en place d'un système de comptage.

6-3 - LES COMPTEURS

La collectivité remplace régulièrement les compteurs d'eau froide âgés afin de maintenir l'âge du parc sous 15 ans. En 2013, 432 compteurs ont été remplacés dans le cadre des activités du service.

L'enjeu en matière d'âge moyen du parc de compteurs est la qualité du comptage, élément central de la facturation du service, mais important aussi pour l'exploitation technique (suivi de la performance du réseau).

6-4 - COOPERATION DECENTRALISEE

Au-delà des nécessaires investissements sur le patrimoine bisontin, la Ville de Besançon a souhaité «investir» dans la coopération décentralisée, certaine que les échanges dans ce domaine sont un facteur de progrès global et local.

Grâce au partenariat de la Ville, qui a permis de solliciter de nombreux financements (Agence de l'eau, autorité palestinienne...), le camp d'Aqabat Jaber en Palestine a remis l'ensemble de son réseau d'eau potable à neuf, ce qui permet d'assurer l'alimentation en eau en continu pour l'ensemble des habitations. Par ailleurs, de nombreuses actions de sensibilisation de la population et la mise en place d'une structure en capacité de gérer le service de l'eau doivent permettre d'assurer la pérennisation du système.

La coopération s'oriente maintenant sur le volet assainissement. La solution de collecte et de traitement la plus pertinente est le raccordement sur Jéricho. Un schéma directeur d'assainissement est en préparation pour préciser les coûts et les modalités opérationnelles de la mise en place du réseau de collecte des eaux usées.

7 - FINANCEMENT DU SERVICE

7-1 - LES RECETTES GLOBALES DU SERVICE DE L'EAU

7-1-1- Evolution globale des recettes

Montants en Euros HT	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 13/12
Total recettes d'exploitation	6 458 173	6 539 886	7 065 565	6 965 420	- 1,42 %

7-1-2- Recettes résultant du prix de l'eau à Besançon

Les recettes d'exploitation issues de la vente d'eau aux abonnés bisontins s'établissent comme suit aux comptes administratifs :

Montants en Euros HT	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 13/12
Ventes d'eau aux abonnés	5 606 800	5 664 046	6 053 505	5 979 077	- 1,23 %

7-1-3- Autres recettes 2013

Montants en Euros HT	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 13/12
Autres ventes d'eau (Syndicats et communes)	171 534	200 314	334 524	213 241	- 36,26 %
Ventes de produits résiduels (1)	1 247	9 759	3 808	6 056	59,03 %
Travaux (branchements, réparations)	156 091	240 088	181 859	187 366	3,03 %
Redevance d'abonnement, location entretien de compteurs	368 690	372 413	418 467	412 953	- 1,32 %
Autres prestations de Service (recouvrements et frais d'accès au service)	23 134	40 832	46 498	79 876	71,78 %
Autres produits de Gestion courante	1 052	1 190	1 187	1 811	52,57 %
Produits exceptionnels, loyers et concessions	129 625	11 244	25 717	85 040	230,68 %
Total autres recettes	851 373	875 840	1 012 060	986 343	- 2,54 %

(1) dont vente des carafes

7-2 - ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette figurant au compte administratif du budget de l'eau au 31/12/2013 est de 9 019 230 € (calcul effectué hors résultat annuel reporté).

Montants en Euros HT	2010	2011	2012	2013	Evolution 13/12
Dettes en capital au CA	4 018 777	6 637 370	8 763 597	9 019 230	2,92 %
Epargne brute de l'exercice (capacité d'autofinancement)	1 668 880	2 255 690	2 369 658	2 554 149	7,79 %
Capacité de désendettement	2,41 ans	2,94 ans	3,7 ans	3,53 ans	

A compter de 2010, une augmentation de l'encours de dette est constatée suite à la réalisation d'emprunts (2 000 000 € en 2010 ; 3 000 000 € en 2011, 2 670 000 € en 2012 et 900 000 € en 2013).

La capacité de désendettement s'élève à 3,53 ans.

L'annuité d'emprunt 2013 s'élève à **947 628,20 €** et se décompose comme suit :

Dépense d'exploitation Intérêts (art 66111) :	303 261,35 €
Dépense d'investissement Capital (art 1641,1681) :	644 366,85 €

Montants en Euros HT	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution 13/12
Annuité globale	270 612	497 641	780 697	947 628	21,38 %

7-3 - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

L'amortissement est l'étalement systématique d'un coût sur une durée d'utilisation. Ce dispositif est obligatoire dans la gestion des services d'eau et d'assainissement dont la plupart des équipements sont destinés à être exploités sur plusieurs décennies. Ainsi pour le budget de l'eau, un montant identique est repris en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement :

Montants en Euros HT	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution 13/12
Amortissements techniques	1 932 433	2 067 796	2 131 130	3,06 %

8 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 demande aux collectivités de qualifier leur service de l'Eau à l'appui d'indicateurs de performance sur des dimensions patrimoniales, techniques et financières.

Au-delà du seul aspect réglementaire, la démarche permet de positionner le service de l'Eau Bisontin dans une perspective plus large, en se comparant à d'autres services de l'Eau au niveau national.

8-1 - SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Item	Libellé	2011	2012	2013
Caractérisation technique				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (DGF)	122 887	122 655	122 330
	Nombre d'abonnés	7 194	10 063	10 235
	Nombre de branchements	13 087	13 211	13 103
Indicateurs de performances				
P101.1	Qualité microbiologique eau	100%	100%	100%
P102.1	Qualité physico-chimique eau	99,10%	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable*	70	70	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,70%	84,00%	83,50%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	9,61	8,10	8,23
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	9,41	7,90	8,10
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau	1,01%	1,10%	0,99%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,90	2,58	1,47
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements	4 heures	4 heures	4 heures
P152.1	Taux de respect de ce délai	100 %	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations service de l'eau	3,5	1,49	1,90
Tarification, recettes du service, finances				
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et présentation d'une facture d'eau type	303,52	311,13	322,86
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (service de l'eau)	2,94 ans	3,7 ans	3,53
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,59%	0,80%	0,76%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	1 473	10 889	65 827

* nouveau mode de calcul depuis l'arrêté du 2 décembre 2013

8-2 - ELEMENTS D'ANALYSE DU TABLEAU

Nombre d'abonnés

Il comprend les ménages, les industriels, les artisans et commerçants, les bâtiments communaux, les bailleurs sociaux, les copropriétés... On dénombre en 2013, **10 235** abonnés au Service de l'Eau. Ce chiffre, en dépit de l'actualisation de son mode de calcul cette année, demeure peu élevé au regard de la population desservie. Il s'explique par le fait qu'un abonné ayant plusieurs abonnements n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Nombre de branchements

En 2013, 13 103 prises d'eau (14 116 en intégrant les compteurs individualisés) ont fait l'objet d'une facturation.

Abandon de créance et fonds de solidarité

La Ville de Besançon adhère au dispositif «Solidarité Eau», géré par le Département du Doubs, afin de faciliter la gestion des impayés et éviter les coupures d'eau pour les foyers confrontés à des difficultés financières.

Outre le FSE, 65 002,60 € de créances irrécouvrables sont constatées au CA 2013 (contre 9 562 € au CA 2012). Cette augmentation résulte de la poursuite de la régularisation de vieux dossiers d'impayés sans solution de perception des sommes dues.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport d'activités.

ANNEXES

1. Bilan annuel du contrôle sanitaire sur les eaux d'alimentation distribuées
2. Note d'information annuelle de l'ARS sur la qualité de l'eau
3. Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
4. Détail et tarifs 2013 des prestations du service de l'eau
5. Facture d'eau «type» 120 m³ en 2013

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

**BILAN DU CONTROLE SANITAIRE REALISE PAR LE SERVICE COMMUNAL
D'HYGIENE ET DE SANTÉ ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
FRANCHE-COMTE SUR LES EAUX D'ALIMENTATION DISTRIBUEES EN 2013 A
BESANÇON**

Les analyses d'eaux effectuées en 2013 conjointement par les laboratoires d'Analyse des Eaux du CHU et du SERAC de Besançon, du laboratoire du Pays de Montbéliard et d'EUROFINS IPL Est de Maxéville ont été réalisées conformément au Code de la Santé Publique qui définit les règles de mise en place du contrôle sanitaire :

- il fixe les paramètres à rechercher et les normes correspondantes,
- il définit les analyses types en fonction de l'origine de l'eau et du lieu de prélèvement,
- il fixe les fréquences des analyses en fonction des débits journaliers et de l'existence ou non d'un système de traitement.

Les paramètres de qualité

La qualité de l'eau est mesurée en comparant les résultats d'analyses à des valeurs fixées pour chaque paramètre. Ces seuils déterminés peuvent être, selon les substances, soit des limites de qualité qui ne devraient pas être dépassées, soit des références de qualité pour lesquelles un contrôle renforcé doit être instauré en cas de dépassements.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EXPLOITATION ET DE LA DISTRIBUTION

L'exploitant du réseau bisontin est le Département Eau et Assainissement de la Mairie de BESANÇON.

L'alimentation en eau de la Ville de Besançon est assurée à partir de quatre points de production pouvant être inter-commutés en cas d'incident (Arcier, Chenecey-Buillon, Thise, Chailluz).

ARCIER

L'eau issue de cette source subit à la station de la Malate le traitement suivant : pré-ozonation, clarification (coagulation, floculation et décantation), filtration et désinfection finale à l'ozone.

Cette unité de distribution alimente une population de 51500 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Centre Ville, Battant, Helvétie, Canot, St-Ferjeux, la Butte, Velotte, Port Douvot, Mazagran, les Chaprais, la Mouillère, Bregille, Près de Vaux, Plainechaux, Point du Jour.

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHENECEY-BUILLON

L'eau prélevée dans la Loue subit le traitement suivant à la station de Chenecey-Buillon : pré-chloration, floculation et décantation, filtration et stérilisation à l'ozone. L'usine de traitement de Chenecey-Buillon fournit l'eau à une population de 39000 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Planoise, Chateaufarine, Montrapon, Fontaine-Ecu, les Tilleroyes, rue de Vesoul, la partie Nord Ouest des boulevards Kennedy et Churchill, Chaudanne.

CHAILLUZ

L'eau produite par quatre forages profonds situés entre la forêt de Chailluz et le village de Thise est pré-ozonée puis filtrée avant d'être stérilisée à l'ozone. La station alimente 12000 personnes habitant les quartiers des Montarmots, des Quatre Vents, de la Combe Sarragosse, et le haut des Orchamps.

THISE

La station de Thise traite l'eau provenant de trois forages profonds situés à proximité des hangars de l'aérodrome de Thise, par filtration et stérilisation au chlore. 14000 habitants sont alimentés par cette unité de distribution, dans les quartiers de Palente, des Orchamps, des Clairs-Soleils, des Cras.

POUR AFFICHAGE
(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

ARCIER

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

Nombre total d'analyses réalisées en 2013 et représentatives de l'eau distribuée	109
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	2

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2011	2012	2013
% d'analyses non conformes	0 %	0 %	0 %

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTERIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

ARCIER**QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013**

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	109	0	7,83	8,35
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	4	Eau à l'équilibre		
	Dureté	°F	aucune	16	Sans objet	25,2	29,7
	Turbidité	NTU	2	109	0	0,13	1,10
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	94	Satisfaisant	0,14	0,40
	Chlore combiné			94	Satisfaisant	0,06	0,25
	Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	5,2	10,4
	Bromates	µg/l	10	4	0	0	0
Éléments indésirables	Aluminium	µg/l	200	93	1	40	240
	Nitrates	mg/l	50	15	0	11,9	17
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	109	0	0	0,04
	Fer	µg/l	200	8	0	4,8	38
	Manganèse	µg/l	50	4	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	15	1	1,16	2,41
Pesticides	Pesticides totaux	µg/l	0,5	8	0	0,002	0,02
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	4	0	0	0
	H.A.P : somme des 4 substances	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	4	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE**La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.****AVIS DU SCHS ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE SUR LA DISTRIBUTION****Le réseau de distribution est de bonne qualité.
Les périmètres de protection des captages sont établis.**

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

ARCIER*Commentaires concernant certains paramètres physico-chimiques****L'équilibre calco-carbonique***

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium.) Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau provenant d'Arcier avec une dureté de 25,2°F (degré Français) est une eau calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau d'Arcier est peu élevée sur l'année (11,9mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, sont formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau.

Les Pesticides

Un suivi particulier des pesticides a été réalisé en 2013. Les pesticides à l'état de traces dans l'eau brute sont en partie éliminés dans l'eau distribuée et sont très en deçà des valeurs limites de qualité et des valeurs sanitaires de référence.

Besançon, le 25 AVR. 2014

Médecin Directeur du Service
Communal d'Hygiène et de Santé



Docteur Yvon HENRY

Pour le directeur VSSE
de l'ARS de Franche-Comté,
L'ingénieur du génie sanitaire,



Catherine ROUSSEL

POUR AFFICHAGE
(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHENECEY-BUILLON

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

Nombre total d'analyses réalisées en 2013 et représentatives de l'eau distribuée	108
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	2

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2011	2012	2013
% d'analyses non conformes	0 %	0 %	0 %

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTERIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHENECEY-BUILLONQUALITE PHYSICO-CHEMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	108	0	7,78	8,20
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	3	Eau légèrement incrustante		
	Dureté	°F	aucune	16	Sans objet	23,9	26,7
	Turbidité	NTU	2	108	0	0,06	0,56
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	92	Satisfaisant	0,08	0,30
	Chlore combiné			92	Satisfaisant	0,05	0,10
	Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	4,2	6
	Bromates	µg/l	10	3	0	0	0
Éléments indésirables	Aluminium	µg/l	200	93	0	48	130
	Nitrates	mg/l	50	16	0	6,3	14
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	108	0	0	0,03
	Fer	µg/l	200	7	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	3	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	16	0	1,07	1,6
Pesticides	Pesticides totaux	µg/l	0,5	7	0	0,004	0,02
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	4	0	0	0
	H.A.P : somme des 4 substances	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	3	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHEMIQUE**La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.**AVIS DU SCHS ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE SUR LA DISTRIBUTION**Le réseau de distribution est de bonne qualité.
Les périmètres de protection des captages sont établis.**

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHENECEY-BUILLONCommentaires concernant certains paramètres physico-chimiques**L'équilibre calco-carbonique**

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium.) Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau provenant de Chenecey-Buillon avec une dureté de 23,9°F (degré Français) est une eau calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Chenecey-Buillon est faible (6,3mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, sont formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau.

Les Pesticides

Un suivi particulier des pesticides a été réalisé en 2013. Les pesticides présents à l'état de traces sur une analyse dans l'eau brute n'ont pas été détectés dans les analyses d'eau traitée.

Besançon, le 25 Juin 2014

Médecin Directeur du Service
Communal d'Hygiène et de Santé



Docteur Yvon HENRY

Pour le directeur VSSE
de l'ARS de Franche-Comté,
L'ingénieur du Génie Sanitaire,



Catherine ROUSSEL

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

THISEQUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

Nombre total d'analyses réalisées en 2013 et représentatives de l'eau distribuée	39
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2011	2012	2013
% d'analyses non conformes	0 %	0 %	0 %

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTERIOLOGIQUE**La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.**

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

THISEQUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	39	0	7,42	8,10
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	3	Eau à l'équilibre		
	Dureté	°F	aucune	6	Sans objet	28,9	30,5
	Turbidité	NTU	2	39	0	0,05	0,26
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	33	Satisfaisant	0,17	0,25
	Chlore combiné			33	Satisfaisant	0,05	0,15
	Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	5,9	9,7
	Bromates	µg/l	10	3	0	0	0
Éléments indésirables	Aluminium	µg/l	200	36	0	24	58
	Nitrates	mg/l	50	6	0	5,9	9,4
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	39	0	0	0,01
	Fer	µg/l	200	7	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	3	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	6	0	0,59	0,76
Pesticides	Pesticides totaux	µg/l	0,5	3	0	0,04	0,09
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	4	0	0	0
	H.A.P : somme des 4 substances	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	3	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE**La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.**AVIS DU SCHS ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE SUR LA DISTRIBUTION**Le réseau de distribution est de bonne qualité.
Les périmètres de protection des captages sont établis.**

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

THISECommentaires concernant certains paramètres physico-chimiques**L'équilibre calco-carbonique**

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium.) Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés.

L'eau provenant de Thise avec une dureté de 28,9°F (degré Français) est une eau très calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Thise est faible (5,9mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Besançon, le 25 AVR. 2014

Médecin Directeur du Service
Communal d'Hygiène et de Santé



Docteur Yvon HENRY

Pour le directeur VSSE
de l'ARS de Franche-Comté,
L'ingénieur du Génie Sanitaire,



Catherine ROUSSEL

POUR AFFICHAGE
(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHAILLUZ

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

Nombre total d'analyses réalisées en 2013 et représentatives de l'eau distribuée	39
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2011	2012	2013
% d'analyses non conformes	0 %	0 %	0 %

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTERIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

POUR AFFICHAGE
(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHAILLUZ

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2013

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	39	0	7,45	8,10
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	3	Eau à l'équilibre		
	Dureté	°F	aucune	7	Sans objet	29,7	30,6
	Turbidité	NTU	2	39	1	0,57	17
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	33	Satisfaisant	0,17	0,30
	Chlore combiné			33	Satisfaisant	0,06	0,15
	Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	0,8	1
	Bromates	µg/l	10	3	0	0	0
Éléments indésirables	Aluminium	µg/l	200	33	0	29	99
	Nitrates	mg/l	50	7	0	3,3	3,9
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	39	0	0,002	0,09
	Fer	µg/l	200	7	0	6	42
	Manganèse	µg/l	50	3	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	6	0	0,51	0,65
Pesticides	Pesticides totaux	µg/l	0,5	3	0	0	0
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	4	0	0	0
	H.A.P : somme des 4 substances	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	3	0	0,33	1

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

AVIS DU SCHS ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE SUR LA DISTRIBUTION

**Le réseau de distribution est de bonne qualité.
Les périmètres de protection des captages sont établis.**

POUR AFFICHAGE

(en application de l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique)

CHAILLUZCommentaires concernant certains paramètres physico-chimiques**L'équilibre calco-carbonique**

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium.) Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés.

L'eau de Chailluz avec une dureté de 29,7°F (degré Français) est une eau très calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Chailluz est très faible (3,3mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, sont formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau.

Besançon, le 25 mai 2014

Médecin Directeur du Service
Communal d'Hygiène et de Santé



Docteur Yvon HENRY

Pour le directeur VSSE
de l'ARS de Franche-Comté,
L'ingénieur du Génie Sanitaire,



Catherine ROUSSEL

Qualité de l'eau du réseau public de la Ville de Besançon en 2013 ^(*)



Vous dépendez d'une unité de distribution de la ville de **BESANCON**.

Le contrôle sanitaire est confié au Service Communal Hygiène-Santé de la Ville de Besançon sous le contrôle technique de l'Agence Régionale de Santé. Le nombre d'analyses effectuées, 343 en 2013, dépend du nombre d'habitants desservis. Les résultats des analyses sont comparés aux valeurs limites réglementaires définies par les articles R1321-1 et suivants du code de la Santé Publique. En cas de dépassement des normes, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec le distributeur, afin de rechercher les causes et de définir des solutions d'amélioration.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE - Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

NITRATES - Les nitrates sont des composants naturels du cycle de l'azote, élément indispensable à la vie et notamment au développement des plantes. Ils sont présents dans le sol à l'état naturel. Cependant, des apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg/l (NO₃) pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection de la population.

PESTICIDES - La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure aux seuils de toxicité connus.

DURETE - La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. L'eau de l'ensemble des ressources de BESANCON est considérée comme dure.

Unité	Qualité Bactériologique			Nitrates (3)			Pesticides totaux (4)			Dureté (5)
	Nombre d'analyses	Analyses non conformes (1)	Analyses non satisfaisantes (2)	Nombre d'analyses	Teneur Moyenne	Teneur Maximale	Nombre d'analyses	Teneur Moyenne	Teneur Maximale	
ARCIER	109	0 %	1.8 %	15	11.9 mg/l	17 mg/l	8	0.002 µg/l	0.02 µg/l	25.2 °F
CHENECEY	108	0 %	1.8 %	16	6.3 mg/l	14 mg/l	7	0.004 µg/l	0.02 µg/l	23.9 °F
THISE	39	0 %	0 %	6	5.9 mg/l	9.4 mg/l	3	0.04 µg/l	0.09 µg/l	28.9 °F
CHAILLUZ	39	0 %	2.5 %	7	3.3 mg/l	3.9 mg/l	3	0 µg/l	0 µg/l	29.7 °F

(1) : Correspond aux analyses pour lesquelles un ou plusieurs paramètres ont dépassé une limite de qualité

(2) : Correspond aux analyses pour lesquelles un ou plusieurs paramètres ont dépassé une référence de qualité

(3) : Référence de qualité : 25 mg/l, limite de qualité : 50 mg/l

(4) : Limite de qualité : 0.5 µg/l

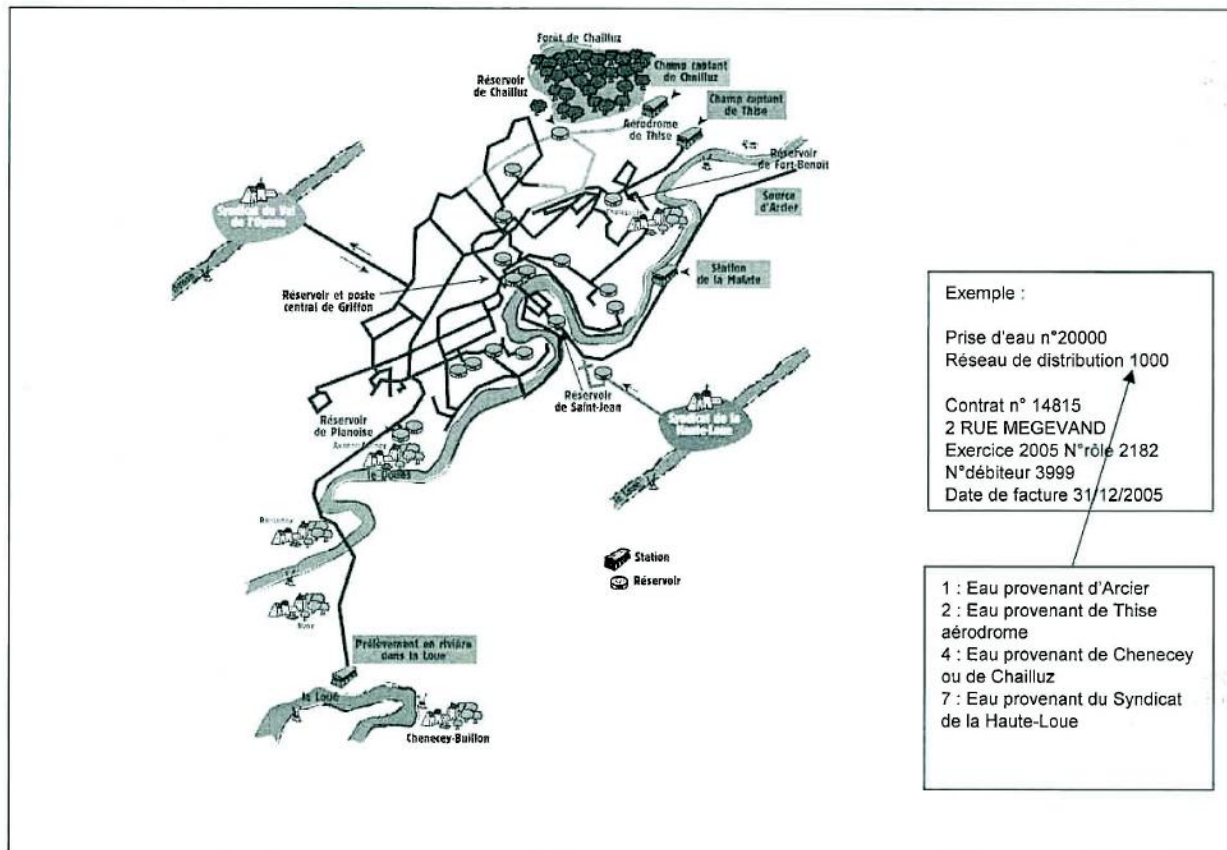
(5) : L'eau est considérée comme étant dure à partir de 20°F (°F : degré Français)

(*) : Source : Service Communal Hygiène-Santé (S.C.H.S.) de Besançon.

*Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, doit être affiché dans les immeubles collectifs
A ce titre, il peut être reproduit sans suppression ni ajout*

PLAN SCHEMATIQUE DU RESEAU D'EAU DE LA VILLE DE BESANCON

La facture mentionne, en haut à droite, un code réseau de distribution comportant 4 chiffres ; le premier chiffre (1, 2, 4 ou 7) permettant de reconnaître l'origine de l'eau qui dessert le branchement. Le réseau de distribution commençant par 4 (CHENECEY et CHAILLUZ) contient plus spécifiquement de l'eau en provenance de CHENECEY dans la partie Ouest et de l'eau en provenance de CHAILLUZ dans la partie Nord / Est (quartiers de Saint-Claude, Montarmots, Orchamps et Palente).



Unité de distribution	Conclusions sanitaires des unités de distribution de la Ville de Besançon
ARCIER (source)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.
CHENECEY (prise d'eau dans la Loue)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.
CHAILLUZ (forages)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.
THISE (forages)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

REMARQUE : Pour les 52 habitations de La Chapelle des Buis alimentées par le Syndicat de la Haute Loue, l'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique et elle est conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates ...) et les substances toxiques.

INFORMATION : Un rapport annuel détaillé est établi chaque année par le S.C.H.S. de Besançon et l'Agence Régionale de Santé. Il est affiché en mairie dans les locaux du département eau et assainissement - 94, avenue Clémenceau à Besançon. Des analyses concernant l'année en cours sont disponibles sur www.besancon.fr ou sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

*Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, doit être affiché dans les immeubles collectifs
A ce titre, il peut être reproduit sans suppression ni ajout*

EDITION 2014

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

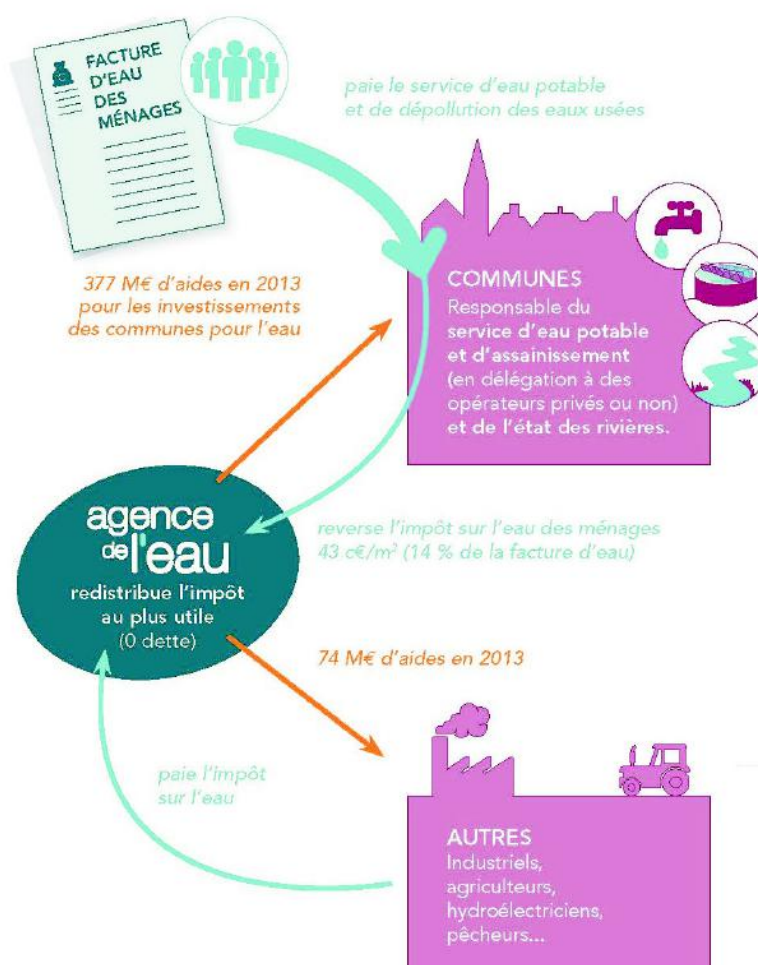
UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau en France est de 3,91 € TTC/m³ et de 3,55 € TTC/m³ dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse (données SISPEA). 14 % du montant de la facture d'eau représente l'impôt sur l'eau versé à l'agence de l'eau, en plus des impôts des industriels et des agriculteurs, calculés selon le principe pollueur-payeur.

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2013

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (37,5 millions €)

258 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 35,3 millions m³ en 2013 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (122 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

217 stations d'épuration aidées en 2013, dont 7 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (41 millions €)

2574 agriculteurs aidés en 2013 pour s'équiper d'une aire de lavage pour les pulvérisateurs de pesticides ou de matériel pour réduire l'utilisation des pesticides.

22 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (15 millions €)

35 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (53,4 millions €)

1035 km de rivières restaurées ou entretenues et 80 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1220 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 270 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2014

515,8 M€ DE REDEVANCES EN 2014

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

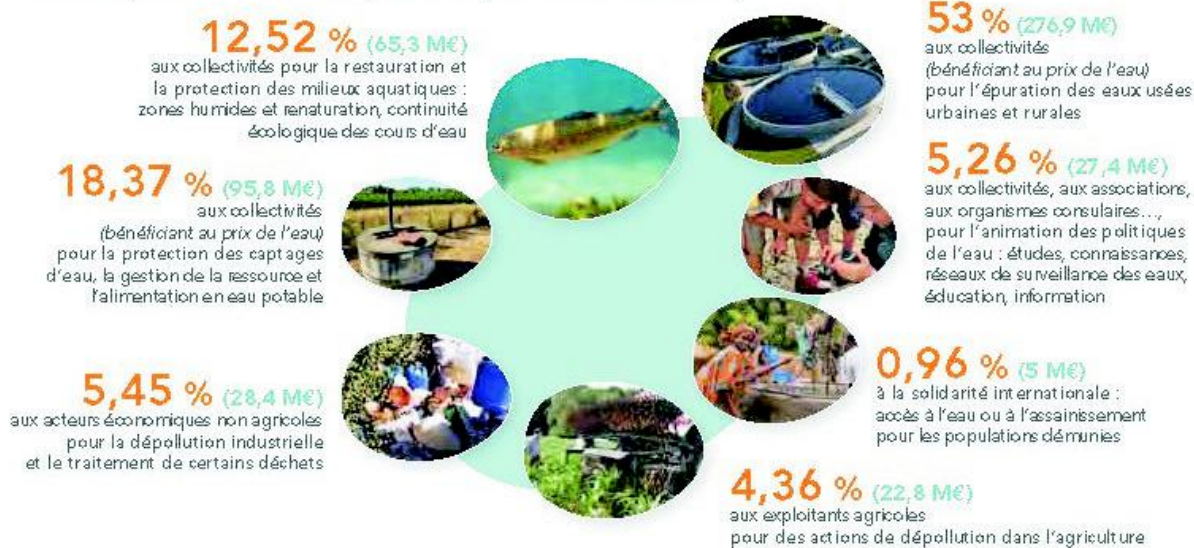


Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

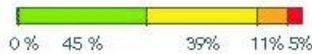
Montant prévisionnel des aides pour 2014 (actualisation mars 2014) :



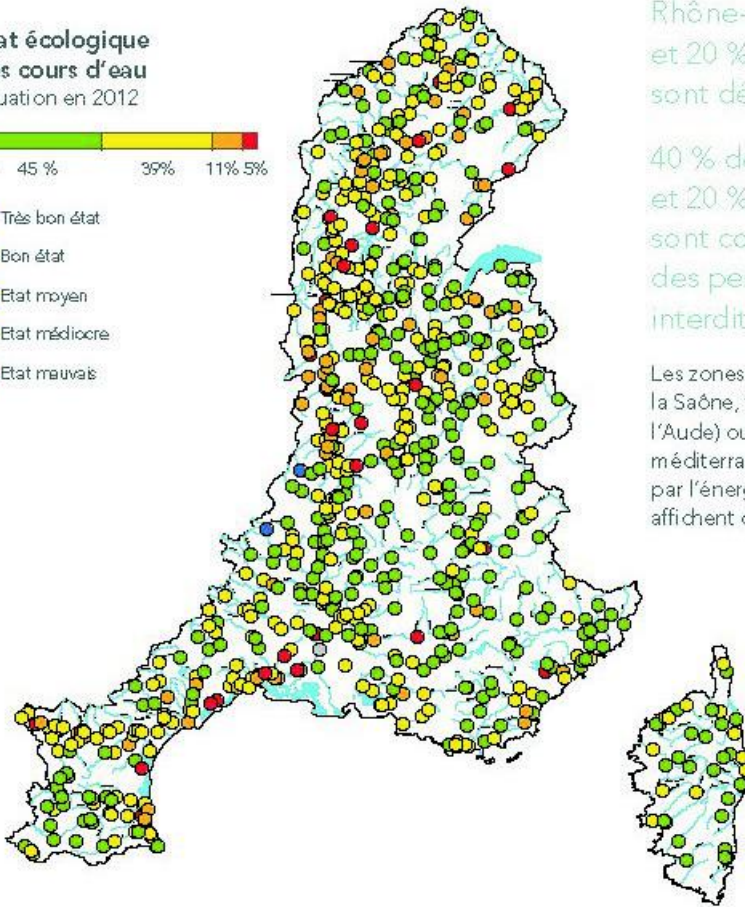
Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau Situation en 2012



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais



60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Données : rapport annuel de l'agence de l'eau sur la qualité des rivières.



**Téléchargez l'appli
qualité rivière**



**La nouvelle application
mobile des agences
de l'eau pour connaître
la qualité des rivières.**

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site
d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

ANNEXE 4 : Détail et tarifs 2013 des prestations du service de l'eau

A. Prix de vente de l'eau

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2013 est proposé à **0,97 € HT** le mètre cube, soit une augmentation 2.10 % par rapport à 2012.

La **redevance de pollution de l'eau** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2013 à **0,28 €** par mètre cube d'eau vendu. Elle était de 0,22 € en 2012.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2013 à **0,05 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2012.

La **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2012 à **0,15 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2012.

La **TVA**, aux taux en vigueur, vient s'ajouter aux tarifs indiqués ci-dessus.

Au regard des informations disponibles, la facture moyenne d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de **+ 3.77 %** en 2013 (Base 120 m³ toutes taxes et redevances comprises).

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2013 pour l'exécution des branchements augmentent en moyenne de 1,49 % par rapport à 2012. Les tarifs sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

DESIGNATION	Tarifs 2012	Propositions 2013	% Augm.
TERRASSEMENT :			
- Forfait étude de dossier et d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	717,00 €	728,00 €	1,53%
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	336,50 €	341,50 €	1,49%
. pour branchement diamètre > 50 et dégagement de la conduite	829,00 €	841,00 €	1,45%
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	127,50 €	129,50 €	1,57%
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	171,50 €	174,00 €	1,46%
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé, complète pour :			
. branchement en PE de Ø 32	275,25 €	279,00 €	1,36%
. branchement en PE de Ø 50	321,00 €	326,00 €	1,56%
. branchement en diamètre supérieur à 50	445,00 €	452,00 €	1,57%
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	4,10 €	4,15 €	1,22%
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	12,15 €	12,35 €	1,65%
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	18,00 €	18,30 €	1,67%
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	27,50 €	28,00 €	1,82%
. Canalisation de branchement Ø 90	41,00 €	41,55 €	1,34%
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	19,50 €	19,80 €	1,54%
. Diamètre 80 mm intérieur	23,25 €	23,50 €	1,08%
. Diamètre 100 mm intérieur	28,50 €	29,00 €	1,75%
. Diamètre 150 mm intérieur	41,00 €	41,50 €	1,22%
. Diamètre 200 mm intérieur	58,25 €	59,00 €	1,29%
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			

- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	78,25 €	79,50 €	1,60%
. pour compteur de 25 mm	137,00 €	139,00 €	1,46%
. pour compteur de 30 mm	184,00 €	186,50 €	1,36%
. pour compteur de 40 mm	222,00 €	225,00 €	1,35%
. pour compteur de 50 mm (nouveau tarif)	345,00 €	350,00 €	1,45%
. pour compteur de 60 mm avec clapet	478,00 €	485,00 €	1,46%
. pour compteur de 60 mm sans clapet	426,00 €	432,00 €	1,41%
. pour compteur de 80 mm avec clapet	638,00 €	648,00 €	1,57%
. pour compteur de 80 mm sans clapet	532,00 €	540,00 €	1,50%
. pour compteur de 100 mm avec clapet	746,00 €	757,00 €	1,47%
. pour compteur de 100 mm sans clapet	639,00 €	649,00 €	1,56%
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	443,00 €	450,00 €	1,58%
. sans terrassement	332,00 €	337,00 €	1,51%
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	219,25 €	222,50 €	1,48%
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	131,50 €	133,50 €	1,52%
- Scellement de tôle striée existante	44,50 €	45,00 €	1,12%
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	67,00 €	68,00 €	1,49%
- Fourniture et pose d'agglos en regard	33,00 €	33,50 €	1,52%
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	21,25 €	21,50 €	1,18%
- Remise en état de tôle striée	54,00 €	55,00 €	1,85%

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance, passible d'une TVA au taux en vigueur, est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants sont indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend désormais 11 classes. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la tarification de la classe 11 est appliquée pour les poteaux d'incendie non équipés de comptage, afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation, par l'installation de compteurs d'eau.

Les montants de redevance à appliquer en 2013 augmentent en moyenne de 1.45 % par rapport à 2012.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif	Propositions	%	Remarques
		2012	2013	Augm.	
1	15 mm	19,50 €	19,80 €	1,54%	
2	20 mm	26,00 €	26,50 €	1,92%	
3	25 mm	33,50 €	34,00 €	1,49%	
4	30 mm	39,50 €	40,00 €	1,27%	
5	40 mm	68,00 €	69,00 €	1,47%	
6	50 mm	81,00 €	82,00 €	1,23%	
7	60 mm	93,50 €	95,00 €	1,60%	
8	80 mm	166,00 €	168,50 €	1,51%	
9	100 mm	310,50 €	315,00 €	1,45%	
10	150 mm	615,00 €	624,00 €	1,46%	
11	200 mm	1 121,00 €	1 137,00 €	1,43%	Appliqué aussi par poteau d'incendie sans comptage

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2013 à 34,50 € HT, soit une augmentation de 1,47 %. Elle est passible d'une TVA au taux en vigueur.

E - Tarifs de diverses prestations

Ces tarifs à appliquer en 2013 augmentent en moyenne de 1,64 % par rapport à 2012. Ils sont soumis à une TVA au taux en vigueur.

DESIGNATION	Tarifs 2012	Propositions 2013	% Augm.
Coût horaire de la main d'œuvre	33,20 €	36,60 €	10,24%
Frais de vérification d'un compteur :			
. correspondant à un jaugage	66,00 €	67,00 €	1,52%
. correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé	161,00 €	163,50 €	1,55%
Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné	29,30 €	29,70 €	1,37%
Réouverture d'un branchement fermé suite à : impossibilité de relever le compteur, non-paiement des sommes dues, acte délictueux énoncé au règlement	59,50 €	60,50 €	1,68%
Forfait recherche de fuites sous domaine privé, puis temps passé réellement par les agents	55,00 €	56,00 €	1,82%
Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale	545,00 €	553,00 €	1,47%
Branchement provisoire sur poteau incendie :			
. forfait pose et dépose hors consommation	185,00 €	187,50 €	1,35%
. disparition du dispositif de comptage	311,00 €	315,50 €	1,45%
. détérioration ou disparition du dispositif plombage	187,00 €	189,50 €	1,34%

F – Tarifs divers

DESIGNATION	Propositions 2013	% Augm.
Non restitution de carafe	Coût unitaire de la carafe	Nouveau tarif
Non restitution de jerrican	30 €	Nouveau tarif
Non restitution du contenant carafe	30 €	Nouveau tarif

ANNEXE 5 : Facture d'eau et d'assainissement «type» 120 m³ en 2013**Facture type 2013**

Distribution de l'eau		Un. HT	HT	Tx TVA	TVA	TTC
Redevance d'abonnement						
Diamètre du compteur 15 mm du 01/01 au 31/12		19,80	19,80	5,50%	1,09	20,89
Fourniture d'eau						
Consommation facturée :	120 m3	0,97	116,40	5,50%	6,40	122,80
Collecte et traitement des eaux usées						
du 01/01 au 31/12 :	120 m3	0,92	110,40	7,00%	7,73	118,13
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau	120 m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Lutte contre la pollution	120 m3	0,28	33,60	5,50%	1,85	35,45
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120 m3	0,15	18,00	7,00%	1,26	19,26
Montant total des redevances Organismes Publics			57,60		3,44	61,04
MONTANT TOTAL			304,20		18,66	322,86

«**M. LE MAIRE** : Le service de l'eau dont on a déjà beaucoup parlé. Pas de remarque, pas d'opposition ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce rapport d'activités.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.